

"Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central"

Rapport d'activité année 2014

Sommaire :

- A. Contexte**
- B. Introduction**
- C. Structuration de la filière**
- D. Groupes projets :**
 - 1. Charte de production de gentiane durable (gestion de la ressource)
 - 2. Observatoire de la filière gentiane (meilleure connaissance de la filière)
 - 3. Réglementations, statuts et droit du travail sur les estives (transparence et amélioration des conditions de travail)
- E. Observations de gentiane :**
 - 1. Placettes d'observation installées sur les estives
 - 2. Essais de semis et plantation sur prairie
 - 3. Observation de la gentiane en condition de culture
- F. Communication :**
 - 1. Constitution d'un annuaire de professionnels
 - 2. Réponse à de nombreuses demandes
 - 3. Diffusion de l'information
- G. Perspectives et conclusions**



A. Contexte :

La « Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central » est un projet qui débute en 2010. Son objectif est de maintenir ou multiplier la présence de gentiane jaune dans le Massif central et de mieux valoriser cette ressource.

En mars 2013, la réunion du comité de suivi met en évidence le réel besoin de rassembler les acteurs de la filière et de réaliser un projet commun autour des aspects de qualité, de production durable et de valorisation du savoir-faire local.

Afin de répondre à cette demande, un groupe de travail « Qualité Gentiane » constitué à sa création de dix professionnels et experts se réunit à plusieurs reprises. Le groupe qui s'étoffe peu à peu, étudie dans un premier temps les caractéristiques et la notoriété de la gentiane du Massif central ainsi que les différents signes de qualité. C'est

finalement une réflexion sur la création d'une IGP « Gentiane d'Auvergne » qui permet dès novembre 2013 de réunir un plus grand nombre de professionnels. Le projet d'IGP ne sera pour l'instant pas retenu, mais un travail sur la production de « gentiane durable » semble évident à tous. Conscients de la richesse d'un travail collectif, les professionnels envisagent alors la création d'une association.



Photo 1: haut d'une hampe florale de Gentiana lutea

B. Introduction : 2014, une année de transition :

Afin de valoriser la dynamique observée sur cette fin d'année 2013, et à cause de l'incertitude de la reconduction du financement de la Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central (accord qui interviendra en juillet), le prévisionnel de travail 2014 a dû être réorganisé.

Le CPPARM, dont la mission est de soutenir la filière PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales), propose aux professionnels de la gentiane une aide logistique pour la création et l'animation de leur structure pour l'année en cours.

Dès juillet, la mission gentiane redémarre pleinement et, forte de l'implication des professionnels de la jeune Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : « Gentiana Lutea », elle épaulé plusieurs groupes projets : Charte de production de gentiane durable ; Observatoire de la filière gentiane ; Réglementations, statuts et droit du travail sur les estives.

Parallèlement à ces travaux, et bien que pénalisés par un calendrier restreint, se poursuivent les observations de gentiane sur les estives et en condition de culture.

Le projet d'analyses pour la caractérisation de la gentiane du Massif central est remis à 2015.

C. Structuration de la filière :

Les réunions de travail, organisées en 2013 dans le cadre de la « Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central », ont permis d'identifier et de rassembler un grand nombre d'acteurs de la filière : un annuaire d'une centaine de personnes et structures du territoire national est alors constitué. Toutes sont contactées et invitées à rejoindre le groupe de travail. Trente d'entre elles, motivés et conscientes de l'urgence de travailler ensemble sur la gestion durable de cette ressource ont, grâce à l'appui du CPPARM et indirectement de FranceAgriMer, créé le 12 mars 2014, l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : « Gentiana Lutea ». (voir statuts en annexe 1).

Cette structure de portée nationale rassemble tous les étages de la filière et se compose de 5 collèges (voir tableau 1 ci-après). « Gentiana Lutea » est une jeune structure active qui compte aujourd'hui 24 membres et doit encore fédérer d'autres professionnels.

Tableau 1 : Acteurs de la filière contactés et adhésions finalisées :

Acteurs identifiés	sollicitations	adhésions finalisées
Collège propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers	14	2
Collège producteurs, gentianaires et cultivateurs de gentiane	35	12
Cueilleurs / gentianaires indépendants	21	4
Cultivateurs de gentiane	5	3
Exploitants en gentiane	9	5
Collège collecteurs et négociants	4	1
Collecteurs	1	0
Grossistes / négociants	3	1
Collège transformateurs	39	6
Distillateurs / liquoristes	38	6
Fabricants d'extraits, arômes naturels	1	0
TOTAL acteurs de la filière	92	21
Collège membres associés	35	3
TOTAL des sollicitations et adhésions en 2014	127	24

L'association a pour but de sauvegarder la ressource, de développer la filière et de valoriser et promouvoir la gentiane et ses produits.

Elle a des objectifs communs avec la « Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central », c'est pourquoi nous collaborons sur plusieurs projets et avons ensemble, mis en place trois groupes de travail :

1. Charte de production de gentiane durable
2. Observatoire de la filière gentiane
3. Réglementations, statuts et droit du travail sur les estives

D. Groupes projets :

Des groupes projets composés d'un maximum de dix personnes sont constitués (administrateurs des cinq collèges accompagnés de toute personne extérieure souhaitant s'impliquer) sur chacune des trois thématiques. La chargée de Mission gentiane se charge de coordonner le travail et apporte un soutien technique et logistique.

1. Charte de production de gentiane durable :

La réalisation d'une charte de production de gentiane durable représente actuellement la priorité de cette association de professionnels conscients d'une part de l'urgence d'organiser une gestion de la ressource à l'échelle de la filière pour veiller à la pérennisation de celle-ci, et d'autre part de la possible réglementation à venir concernant le prélèvement de la plante en milieu naturel (sur les zones encore non réglementées comme dans le Massif central).

Ce groupe de travail se compose de 11 personnes : Denis Chaud (SICARAPPAM), Ines Chaud-Ullrich (cultivatrice de gentiane), Anne Chevillard (Société Pernod), Olivier Coÿne (SARL Herb'Expert), Benoist Délory (Société Agricole d'Annouville), Stéphanie Flahaut (CPPARM), Florent Fraisse (gentianaire), Axel Herrmann (Distillerie des Terres Rouge : Salers), Charles Jollès (Gercle Européen d'Etude des Gentianacées), Christian Perrier (VetAgro Sup), Philippe Vanoosthuysse (gentianaire).

L'objectif fixé en 2014 était de produire une ébauche de charte de production de gentiane durable qui doit être présentée lors de la prochaine assemblée générale de l'association prévue en mars 2015 pour discussion avec l'ensemble des professionnels de la filière.

Grâce aux travaux menés depuis 2010 dans le cadre de la « Mission gentiane », les bases de l'étude sont déjà posées et une synthèse des états des lieux réalisés est donc proposée comme point de départ du travail : pratiques d'arrachage, pratiques agricoles, menaces pour la gentiane et pour la prairie, état des lieux de la ressource, ... etc..

La production de gentiane durable est une production dont le maintien dans le temps est assuré par le respect d'un équilibre entre les facteurs écologiques, économiques et sociaux.

Le groupe décide de commencer le travail par un bilan sur les pratiques de chaque participant. Un certain nombre de points sur lesquels la charte devra se positionner sont ainsi listés : délai entre deux arrachages, nombre de plants à laisser en place, mode d'arrachage, remise en état de la parcelle, ... Il est rapidement mis en évidence que ces différents points sont souvent étroitement liés les uns aux autres.

Nous prévoyons d'appuyer notre travail sur le modèle d'autres chartes de production durable et de nous inspirer de leur trame : « Convention acteurs cueillette Arnica Markstein Grand Ballon », charte CENSO (stratégie de développement durable des huiles essentielles de lavande et lavandin), Marque Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (Gentiane jaune et produits issus de racines), ...

État d'avancement du projet : 2 réunions de travail en 2014 (juillet et novembre). Énumération des points sur lesquels la charte doit se positionner et recueil des expériences et observations des professionnels. Le groupe décide de focaliser le travail sur les aspects environnementaux de la charte, production basée sur l'arrachage de gentiane sauvage dans un premier temps, mais à terme, cette charte concernera aussi la production de gentiane issue de cultures. Ce travail sera ensuite à compléter par les aspects sociaux et économiques qui sont déjà abordés par les groupes projets

« Observatoire de la filière et réglementation » et « Statuts et droit du travail sur les estives ».

Les conditions de mise en application de la future charte ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Nous nous interrogeons cependant dorénavant et déjà sur la pertinence d'une marque ou d'un signe de qualité. Il semble évident que pour les producteurs de gentiane, l'adhésion à l'association sera conditionnée par l'engagement du respect de cette charte.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons nous rapprocher de la DREAL Auvergne et des autres polices de l'environnement pour étudier les différentes formes de partenariats possibles : collaboration pour l'élaboration de la charte, aide à la mise en application et participation à la réflexion sur les futures réglementations.

2. Observatoire de la filière gentiane :

Ce groupe projet a pour objectif de réaliser un observatoire économique, outil de développement dont la mission est de rassembler, traiter et rendre accessibles les connaissances de la filière.

Les données recueillies dans le cadre de ce travail doivent aider au développement de la filière et venir appuyer l'élaboration de la charte de production de gentiane durable, notamment pour le travail sur l'aspect économique.

Ce groupe projet est constitué de 5 personnes : Laurent Bouscarat (COPTASA), Stéphanie Flahaut (CPPARM), Daniel Imbaud (SARL Oriane), Dominique Rousselet (Distillerie Marcel Michel) et Jean-Jacques Vermeersch (Distillerie Louis Couderc).

La première réunion de travail a eu lieu le 19 novembre 2014 à Murat, sur la base d'un document issu de la « Mission gentiane », qui rassemble les informations sur la filière recueillies depuis 2010. Dans le but de définir les objectifs ainsi que les moyens disponibles, nous avons convenu de travailler dans un premier temps les trois points suivants :

Acquisition d'une meilleure connaissance de nos adhérents (outils : enquête, ...).

Recueil des informations sur les aspects réglementaires et création d'une veille documentaire (outils : thésaurus, documentalistes, ...).

Mise en place de partenariats avec les organismes de statistiques.

3. Réglementations, statuts et droit du travail sur les estives :

La production de gentiane est une activité des zones montagneuses qui est encore aujourd'hui assez mal connue du grand public et pour laquelle il n'existe pas de statut professionnel. Bien que mieux cadrée et de moins en moins opaque, cette activité est encore souvent le théâtre de tensions entre les gentianaires (arracheurs de gentiane), les exploitants en gentiane (qui organisent les chantiers et collectent la gentiane) et les propriétaires ou gestionnaires fonciers.

L'objectif de ce groupe projet est de faire l'inventaire des besoins et des points de blocages pour tout ce qui touche au cadre légal de la production de gentiane sur les estives et ainsi de rendre cette activité plus transparente afin de limiter les conflits et d'améliorer les conditions de travail.

Il s'agit plus concrètement de la réalisation d'une sorte de guide qui ne se veut pas exhaustif, mais donne des éléments sur les droits et devoirs de chacun et renvoie aux administrations compétentes. Cet outil sera à disposition de tout professionnel.

La première réunion de ce groupe projet composé, de Denis Chaud (SICARAPPAM), Serge Chabaud (SARL Artense Gentiane) et Stéphanie Flahaut (CPPARM), a eu lieu le 7 octobre 2014 à Picherande. Son but était de lister les problèmes régulièrement observés sur les estives puis de rechercher et d'étudier la réglementation qui s'y applique.

Les travaux en cours concernent le statut des cueilleurs/gentianaires, la TVA applicable à la racine de gentiane, les sections de communes, la responsabilité du « donneur d'ordre » (propriétaire du terrain, exploitant en gentiane, collecteur, ...) ou encore la propriété de la gentiane (appartient-elle au propriétaire foncier ? Au fermier ? Au gestionnaire ?).

Le groupe projet « réglementations, statuts et droit du travail » touche à un aspect très sensible de la production de gentiane et le travail doit se faire en douceur. Cette étude sur l'aspect social est cependant indispensable à la construction de la charte de production de gentiane durable.

E. Observation de gentiane :

1. Placettes d'observation installées sur les estives :

Le calendrier 2014 ne nous a pas permis de réaliser les relevés de gentiane sur les 8 sites d'observation installés entre 2011 et 2012 dans le Massif central, comme les années précédentes :

Ternant (Monts Dôme, 63), Guéry (Monts Dore, 63), Chaudefour (Sancy, 63), Chauvet (Artense, 63), Aulac (Monts du Cantal, 15), La Pujade (Aubrac, 12), Pégrol (Forez, 63), Monthiallier (Forez, 63).

Ces relevés tiennent en effet compte du stade végétatif de la gentiane dont les feuilles fanent assez précocement durant l'été, ils sont habituellement réalisés au mois de juin.

Certes il est dommage que nous n'ayons pas toutes les données concernant 2014, mais au vu du rythme de croissance assez lent de la plante, notre protocole d'observation garde intérêt et pertinence.

En juillet 2014 il a été tout de même possible de réaliser le relevé de 2 sites importants :



Photo 2: Relevé annuel sur une placette non arrachée au col d'Aulac. 22 07 14



Photo 3: Arrachage mécanique en cours : mottes soulevées desquelles il faut extraire les racines. Aulac 26 06 12

« **Aulac** », sur le plateau de Trizac, dans le Cantal (voir photos 2 à 5) est une estive en pâturage bovin où nous observons, sur la même prairie, l'impact des deux modes d'arrachage en vigueur dans le Massif central. Cinq placettes d'observation de 5 m par 5 m sont installées : 2 avec arrachage à l'aide d'une mini-pelle équipée d'une fourche à deux dents, 2 avec arrachage manuel à la « fourche du diable » et 1 sans arrachage. La photo n°3 montre l'arrachage en cours de réalisation : les racines de gentiane seront extraites des mottes soulevées par la mini-pelle. Ces mottes seront ensuite remises en place puis aplaties par l'engin munit de chenilles (photo n°4). La photo n°5 témoigne de l'état de la prairie 2

ans après arrachage. Ici le travail a été réalisé soigneusement et on ne voit plus de trace de l'arrachage, ce qui à priori n'est pas le cas sur tous les chantiers (voir notamment de gros problèmes signalés en 2014 dans les Pyrénées catalanes). Sur l'estive d'Aulac la gentiane est aujourd'hui peu présente mais sa recolonisation est rendue possible par la présence de quelques plants en âge de fleurir. En admettant que la gestion du pâturage donne une chance aux graines d'arriver à maturité



Photo 5 : Même prairie que sur la photo n°2, deux ans plus tard. 22 07 14



Photo 4 : Arrachage terminé : Les mottes sont remises en place et "roulées". Aulac 26 06 12

(calendrier de pâturage, chargement, ... etc.), il faudra attendre 20 à 30 ans avant d'exploiter ce site à nouveau !

Les polices de l'environnement qui étudient une possible réglementation de l'arrachage de gentiane s'interrogent particulièrement à propos de l'impact d'un arrachage mécanique sur la flore prairiale. C'est pourquoi en cette année de transition où nous ne pouvions effectuer tous nos relevés, nous avons aussi privilégié le site de La Poujade.

« **La Poujade** » se situe en forêt Domaniale de la Roquette Bonneval, dans l'Aubrac aveyronnais. Ce site présente un panel de différentes pratiques agricoles (fauche, pâturage bovin et zones non exploitées), avec ou sans arrachage manuel de la gentiane. Ces 11 placettes sont situées sur le territoire du CBNPMP (Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées) qui a également installé des observatoires de gentiane dans les Pyrénées. Un précieux partenariat se construit donc et nous échangeons protocoles et expériences. Les connaissances des botanistes du conservatoire devraient nous aider à observer une éventuelle modification de la flore prairiale suite à l'arrachage de gentiane.

2. Essais de semis et plantation sur prairie :

Cet essai a pour but d'observer l'implantation de la gentiane dans la végétation d'une prairie pâturée où elle ne pousse pas spontanément.

Le protocole prévoit trois variantes :

- Plantation de mini-mottes de gentiane directement dans la végétation de la prairie (juin 2013)
- Semis de gentiane directement dans la végétation de la prairie (septembre 2013)



Photo 6 : plantules de gentiane observées sur une bande de sol travaillée, pâturage bov+ fauche. 08 07 14

- Semis de gentiane avec mélange prairial sur une bande retournée de 40 cm de large (septembre 2013)

Ces variantes sont croisées avec trois conduites agricoles différentes :

- Pâturage bovin
- Pâturage bovin avec fauche
- Pâturage équin

Observations 2014 :

- Le mélange prairial n'a pas bien germé : on distingue encore très nettement la saignée faite dans la prairie en septembre 2013. En fin de saison, seule la saignée réalisée en pâturage équin s'est refermée (on découvre que l'essai a été implanté sur une zone que les chevaux ne broutent pas, ... il s'agit du coin à crottin!)
- La gentiane semée directement dans la végétation ne germe que très peu. Trop de concurrence. Les quelques plantules repérées durant l'été sont étiolées. Elles ne sont plus visibles dès le mois d'octobre (mortes ? À vérifier en 2015)
- Aucune mini-motte plantée en 2013 n'est visible en 2014 (mortes ? À vérifier en 2015)
- Présence de nombreuses plantules de gentiane sur la bande retournée. Des résultats encourageants ! Les plantules relevées sont cependant de très petite taille et ne grandissent pratiquement pas au cours de la saison... On peut s'interroger sur leur survie en 2015. Leur nombre est stable en pâturage bovin ; Il baisse en pâturage bovin + fauche. Sachant que la parcelle bovin n'a pas été pâturée cette année, nous ne pouvons tirer de conclusions.

Type de pratique agricole	Plantation de mini-mottes			Semis dans végétation			Semis avec mélange prairial sur bande travaillée de 40 cm de large		
	équin	bovin	bovin + fauche	équin	bovin	bovin + fauche	équin	bovin	bovin + fauche
2014 notation n°1	0	0	0	15	10	12	53	120	120
2014 notation n°2	0	0	0	0	0	0	0	150	42

Tableau 2 : Plantules comptées lors des relevés 2014.

3. Observation de la gentiane en condition de culture :

Depuis 2007, les adhérents de la SICARAPPAM (coopérative agricole de producteurs de plantes médicinales et aromatiques basée à Aubiat 63260) mettent chaque année en culture de petites surfaces de gentiane bio. La « Mission gentiane » y effectue de nombreux relevés en partenariat avec cette coopérative.

Suivi du taux de floraison et du nombre de hampes par touffe de gentiane sur les parcelles 2009 et 2010 à Gelles (63740) et au Monestier (63890). En culture nous avons observé que le taux de floraison présentait une grande variabilité en fonction des conditions observées en année 1 (notamment la pluviométrie) et en fonction du site de production. Nous avons également noté qu'une floraison en n-1 avait une incidence sur le nombre de rosettes qui apparaissent en année n : formation de 2, 3 ou 4 bourgeons de rosettes sur le rhizome, au niveau de la cicatrice de la hampe (photo 7). Il serait donc intéressant de voir si cette multiplication a un impact sur la croissance de la partie souterraine.



Photo 7 : Bourgeons formés autour d'une hampe fanée de l'année précédente

plus nécessité beaucoup de travail manuel pour de sortir toutes les racines enfouies par l'outil. À **Seyrolles** la récolte a été faite avec une mini-pelle équipée d'un godet, outil qui s'est avéré peu concluant.

La deuxième partie a été arrachée en 2014 après 7 ans de croissance. Cette récolte a permis d'expérimenter d'autres types outils tels que : une mini-pelle équipée d'une fourche, comme celles qui servent sur les estives, à Gelles (photo n°9), ou une pioche à deux dents conçue pour l'occasion à Seyrolles.

Pour étudier cet aspect de la croissance de la plante, nous avons privilégié les relevés sur les cultures implantées en 2009 et 2010 qui sont suivies depuis le début et nous permettront une première approche vers la vérification de cette hypothèse. L'analyse statistique des données est prévue pour 2015.

Récoltes 2012-2014 et rendements :

Sur les sites de Gelles (63740) et Seyrolles (12140) les surfaces mises en culture en 2007 ont été récoltées de façon échelonnée :

Une première partie a été arrachée en 2012 après 5 ans de croissance. À **Gelles** la récolte a été réalisée à l'aide d'une arracheuse à pommes de terre. Sur ce terrain très léger et peu caillouteux, cet outil s'est montré efficace mais n'a pas pu descendre assez profondément pour sortir la plante entière. Cette méthode a de

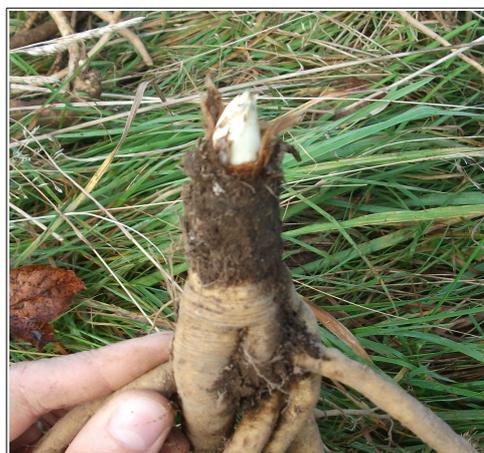


Photo 8 : Bourgeon de rosette sur un plant n'ayant encore jamais fleuri

Tableau 3 : Bilan des récoltes 2012 et 2014 :

	Gelles 2012	Gelles 2014	Seyrolles 2012	Seyrolles 2014
Type de sol	Léger, peu caillouteux, sableux et profond		Assez caillouteux et peu profond, peu pourvu en matière organique.	
Amendement	0	0	fumier 30t/ha en 2007+20t/ha en 2013 + 250kg/ha de Bactériosol*/an	
Analyses de sol, valeurs souhaitables :	Septembre 2012			
6,6 <pH eau< 7,1	pH eau : 5,4	pH eau : 4,8	pH eau : 5,6	
1,74 <N total< 2	N total : 0,38 %	N total : 0,40 %	N total : 0,28 %	
9 <C/N< 11	C/N : 10,34	C/N : 10,87	C/N : 9,86	
0,18 <P2O5< 0,23	P2O5 : 0,29 ‰	P2O5 : 0,36 ‰	P2O5 : 0,37 ‰	
0,16 <K2O< 0,21	K2O : 0,07 ‰	K2O : 0,07 ‰	K2O : 0,21 ‰	
Age de la culture	5 ans	7 ans	5 ans	7 ans

Outil	Arracheuse à pomme de terres	Mini pelle équipée d'une fourche à 3 dents	Mini pelle équipée d'un godet	Pioche
Surface	1022 m ²	434 m ²	300 m ²	300 m ²
Temps de travail approximatifs	68 h → 33,3h/500m ² ;	36,5 h → 42h/500 m ²	non relevé. Outil inadapté	70 h → 116 h/500 m ²
Rendement	20,2 t/ha	21,5 t/ha	15,7 t/ha	33,3 t/ha

* Bactériosol = activateur bactériologique.

Exemple d'analyse de sol d'un beau site naturel de gentiane : La Poudjade (Aubrac) sur pâturage bovin :

pH eau : 5,3
 N total : 1,61 %
 C/N : 14,09
 P2O5 : 0,21 ‰
 K2O : 0,29 ‰

Observations :

- La gentiane semble apprécier le sol amendé de Seyrolles. Sur ce site, les énormes différences de rendements laissent cependant supposer une hétérogénéité du sol de la parcelles, ou un problème survenu sur la partie récoltée en 2012. Ceci d'autant plus que sur la culture de Gelles, le gain de rendement entre n5 et n7 n'est pas évident. Ces résultats doivent donc être confirmés par d'autres essais.
- On observe de grandes variations des temps de travail en fonction de l'outil utilisé. Cependant, le choix de l'outil n'est pas uniquement lié à la rapidité de travail, il est aussi conditionné par la nature du sol, la disponibilité du matériel, le nombre de personnes présentes pour la récolte, ... etc.
- Globalement les rendements observés correspondent aux éléments relevés dans la bibliographie.



Photo 9 : récolte de gentiane de culture à la mini-pelle. Gelles, octobre 2014



Photo 10 : une fois extraite, la gentiane est nettoyée puis mise en sac. Gelles, octobre 2014

Ces premiers éléments devront être vérifiés par d'autres notations avant de tirer de plus amples conclusions.

Étude de rentabilité : Le relevé des temps de travaux sur les cultures de Gelles s'est poursuivi en 2014. L'analyse des données recueillies depuis 2007 devra permettre d'avoir une idée assez précise du coût de production de racine de gentiane dans le cadre d'une culture à petite échelle comme sur cette exploitation de moins d'1 ha.

F. Communication :

1. Constitution d'un annuaire de professionnels :

La réflexion sur les aspects de qualité, durabilité et de valorisation du métier de gentianaire, initiée en 2013 avec les professionnels, a nécessité la recherche des acteurs impliqués dans la filière gentiane. Cette liste de contacts bien qu'encore incomplète, notamment pour ce qui est des transformateurs des filières pharmaceutiques et cosmétiques (difficiles à identifier car la gentiane n'est pour eux souvent qu'un ingrédient parmi d'autres), permet dorénavant et déjà la diffusion d'informations liées aux travaux réalisés par l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune ou dans le cadre de la « Mission gentiane ».

2. Réponse à de nombreuses demandes :

La « Mission Gentiane » et l'Association Interprofessionnelle deviennent ainsi peu à peu la vitrine de la filière, le lien indispensable avec les acteurs de l'environnement, le lien entre les professionnels et celui avec le grand public.

Nombreuses demandes qui concernent principalement les réglementations, les « bonnes pratiques » d'arrachage, la filière, des contacts de professionnels ou des informations sur le métier de gentianaire, sont ainsi satisfaites.

3. Diffusion de l'information :

La création de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune a fait l'objet d'un communiqué de presse envoyé à plusieurs journaux à l'échelle régionale et nationale (voir annexe 2). L'information a ainsi été relayée par l'Auvergne Agricole (article du 08 05 14), par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (<http://www.parcdesvolcans.fr/Actualités/La-filière-gentiane-se-fédère>), par « l'Auvergnat de Paris » (lettre « Décision Boissons » du printemps 2014), par le Canard Enchaîné (article du 06 05 14), par la Chambre d'Agriculture de la Drôme (Guide PPAM 2014, p 80) et enfin par le Cercle Européen d'Étude des Gentianacées (bulletin n°30, pp 10 et 11, automne 2014).

France3 Auvergne a également sollicité la « Mission Gentiane » pour réaliser un reportage dans le cadre de ses pages Nature réalisées par Béatrice Nguyen (« La gentiane, fée jaune du Massif central ») a été diffusé à plusieurs reprises début septembre 2014 et reste disponible sur : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne/2014/10/13/la-gentiane-fee-jaune-du-massif-central>).

Vu l'intérêt que porte le grand public à cette plante emblématique des montagnes du Massif central et symbole de biodiversité, de volcanisme et d'espaces préservés, nous avons aussi réalisé une présentation sur la gentiane et sa filière, le 22 février 2014, au café lecture des Augustes à Clermont Ferrand.

Les documents et présentations réalisés sont à disposition de tous sur la page gentiane du site du CPPARM : <http://www.cpparm.org/>.

L'association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune, travaille également, en partenariat avec le Lycée Saint Géraud d'Aurillac spécialisé dans la communication, sur une plaquette de présentation de l'association avec logotype.

G. Perspectives et conclusions :

Nos actions de recherche et d'observation de la gentiane se poursuivent et nous rassemblons de nombreuses données dont l'exploitation statistique est prévue en 2015-2016. Ces éléments nous permettront de consolider le travail sur les pratiques de production durable et de mieux connaître la plante et sa filière.

En 2014 c'est malgré tout l'axe économique de notre projet qui aura le plus avancé.

La « Mission gentiane » a atteint son objectif de rassembler la filière en réunissant les conditions nécessaires à la création de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : « Gentiana Lutea ».

Cette jeune structure dont les objectifs de valorisation de la ressource et de production de gentiane durable rejoignent ceux de la « Mission Gentiane », représente pour nous un nouveau partenaire.

Grâce à la motivation des professionnels ainsi réunis, les travaux initiés depuis 4 ans prennent de l'ampleur et encore plus de cohérence.

Alors que le ministère de l'environnement étudie le statut de protection à donner à la gentiane dans le cadre de la traduction en droit français de la loi sur la biodiversité (protocole de Nagoya), la filière est secouée par une actualité difficile tant au niveau des pratiques d'arrachage qu'au niveau du respect du droit du travail.

L'association devient un interlocuteur important et notre partenariat aidera à fournir des éléments de réflexion en lien avec la réalité de terrain.

L'axe de travail communication progresse aussi, il participe à l'organisation de la filière et doit permettre de rassembler encore davantage de professionnels autour des thématiques de gestion de la ressource et de production de gentiane durable.

Documents joints en annexe :

Annexe 1 : Statuts de l'association Interprofessionnelle de la gentiane Jaune.

Annexe 2 : Communiqué de presse.